

## Règlement du Concours Bombarde & Orgue de Chantepie (35135)

*Si vous êtes familier de ce concours de Chantepie, voici les nouveautés de cette 6<sup>ème</sup> édition :*

- le programme en catégorie A et B ne doit être composé que de musique bretonne.
- un "Prix duo libre" de 200 € est créé pour faire entendre d'autres types de musique (classique, jazz etc.). Le duo vainqueur de ce prix aura l'honneur de rejouer sa prestation lors du concert du soir, pendant la délibération du jury.
- en catégories A et B, seuls les trois premiers duos seront classés (i.e. pas de classement pour les autres duos).

Les Amis de l'Orgue de Chantepie (35135) organisent un concours **BOMBARDE et ORGUE** qui se tiendra **le samedi 8 octobre 2022** (6<sup>ème</sup> édition).

Ce concours est ouvert à tous les musiciens intéressés par la formule **DUO BOMBARDE et ORGUE**. Il est toutefois précisé qu'un musicien ne peut se présenter que dans une seule formation duo.

Afin d'ouvrir au plus grand nombre de musiciens, deux catégories distinctes sont proposées :

**CATEGORIE A** : Pour duo confirmé

**Prestation totale maximum de 15 minutes** (IMPERATIF)

Le programme doit être composé uniquement de musique bretonne, avec une large place dédiée à la musique traditionnelle (marches, mélodies, cantiques, danses ...).

Toutefois, une ouverture vers de la musique contemporaine bretonne<sup>1</sup> est également possible.

Pour la finale du soir, les trois duos de catégorie A retenus devront faire une prestation de 20 minutes se composant

- des 15 minutes des éliminatoires
- et de 5 minutes complémentaires où ils développeront le thème imposé mentionné en Annexe. Outre le thème lui-même, on devra entendre différentes variations créées par les musiciens autour de ce thème. Ces 5 mn complémentaires s'intégreront dans le programme de 20 mn au choix des musiciens : au début, à la fin, ou au cours de la prestation.

Les 3 premiers duos se verront attribuer respectivement des prix de :

- 1<sup>er</sup> (or) : 800 € (2 \* 400)
- 2<sup>ème</sup> (argent) : 600 € (2 \* 300)
- 3<sup>ème</sup> (bronze) : 400 € (2 \* 200)

---

<sup>1</sup> De nombreux compositeurs ont été inspirés par la Bretagne et ses thèmes traditionnels. On peut citer par exemple : Ladmirault, Le Flem, Ropartz, Langlais, Le Penven, Dumontier, Desbonnet ... (liste bien sûr non exhaustive). S'ils le souhaitent, les concurrents pourront également puiser dans les œuvres de tels compositeurs.

## **CATEGORIE B** : Pour autre duo

### **Prestation totale maximum de 10 minutes** (IMPERATIF)

Le programme doit être composé uniquement de musique bretonne, avec une large place dédiée à la musique traditionnelle (marches, mélodies, cantiques, danses ...).

Toutefois, une ouverture vers de la musique contemporaine bretonne<sup>1</sup> est également possible.

Les 3 premiers duos se verront attribuer respectivement des prix de :

- 1<sup>er</sup> (or) : 300 € (2 \* 150)
- 2<sup>ème</sup> (argent) : 200 € (2 \* 100)
- 3<sup>ème</sup> (bronze) : 100 € (2 \* 50)

### **Règles générales** :

- L'organiste peut avoir un assistant.
- Le jury sera composé de trois personnes : un spécialiste bombarde, un spécialiste orgue et un troisième musicien pour la vue d'ensemble, par ailleurs Président du jury.
- Un critère d'appréciation important sera la musicalité de l'ensemble. C'est pourquoi la note attribuée sur 20 sera construite de la façon suivante :
  - 5 pour la bombarde (sous la responsabilité du spécialiste bombarde)
  - 5 pour l'orgue (sous la responsabilité du spécialiste orgue)
  - et 10 pour l'ensemble (sous la responsabilité du Président du jury).

Cette note est à usage interne pour le jury et ne sera pas communiquée aux participants.

- Dans chaque catégorie, seuls les trois premiers duos seront classés (i.e. pas de classement pour les autres duos).
- Le jury étant souverain, ses appréciations et décisions ne peuvent pas faire l'objet de recours. En particulier, il a la possibilité de ne pas décerner un ou plusieurs prix si le niveau est jugé insuffisant ou s'il constate un non-respect du présent règlement.
- Les participants au concours ont la possibilité de s'entraîner sur l'orgue de Chantepie durant le mois de septembre précédant le concours (organiste seul ou avec le talabarder). Afin de planifier cet entraînement (maximum 3 heures), il faut contacter Monsieur Bernard Robin (tél. 02.99.41.54.02).
- Outre les prix remis aux lauréats, les Amis de l'Orgue de Chantepie ne prendront en charge que les frais suivants :
  - restauration le samedi soir pour tous les participants au concours
  - les défraiements pour les membres du jury.
- Toute autre information relative à ce concours (modalités d'inscription, plan d'accès etc.) est mise à disposition sur le site <http://bo.orgue-chantepie.fr/>. Ce site étant réactualisé jusqu'au concours, les concurrents sont invités à le consulter régulièrement.
- Par leur inscription, les participants acceptent d'être filmés pendant leur prestation. Les Amis de l'Orgue devraient en effet mettre en place un système vidéo (caméra, vidéoprojecteur et écran) afin que le public puisse mieux apprécier le travail des musiciens.

- Par leur inscription, les participants acceptent également que leur programme musical puisse être mis à disposition, après le concours, sur le site web des Amis de l'Orgue de Chantepie (sous la forme « podcast »). De la même façon, quelques courts extraits vidéo pourront également être mis en ligne.
- L'inscription au concours entraîne l'acceptation du règlement.

#### **« Prix duo libre » :**

Même si le cœur de ce concours de Chantepie est centré sur la musique bretonne (c'est ce qui est demandé aux catégories A et B), les organisateurs souhaitent pouvoir faire entendre le duo bombarde et orgue dans d'autres répertoires (musique classique, musique traditionnelle non bretonne, musique d'inspiration jazz etc.). Ce prix est donc une nouveauté de cette 6<sup>ème</sup> édition, en voici les règles :

- une suite de 10 mn maximum
- pas de musique bretonne
- compétition se déroulant en fin d'après-midi, suite aux catégories B et A
- un seul vainqueur, le duo choisi par le jury du concours
- un prix de 200 € (100 € pour chaque musicien du duo)
- le duo vainqueur renouvelle sa prestation lors du concert du soir, pendant la délibération du jury
- ce prix est ouvert aux duos des catégories A et B, voire à d'autres duos seulement intéressés par ce nouveau prix.

#### **Programme de la journée du concours :**

- après-midi : épreuves éliminatoires (horaire précis à définir en fonction du nombre de concurrents).
- avant 19h00, le jury communiquera les résultats de la catégorie B et les 3 premiers duos de la catégorie A. Il indiquera aussi quel duo est vainqueur du "Prix duo libre".
- à partir de 20h45 : concert qui permettra d'entendre le duo vainqueur en catégorie B, puis qui donnera lieu à la finale entre les 3 premiers duos de la catégorie A. Le programme donné sera le même qu'aux éliminatoires. Pour les duos de catégorie A, il devra être complété par 5 minutes additionnelles où le thème présenté en Annexe sera développé.

#### **La date limite d'inscription est le 25 septembre 2022.**

Les concurrents seront avertis de leurs différents horaires de passage quelques jours avant le concours.

ANNEXE : Thème à développer par les duos de catégorie A lors de la finale

*Yann-Fañch Kemener, figure emblématique du chant breton, grand spécialiste du “kan ha diskant”, nous a quittés en mars 2019. Pour lui rendre hommage, nous avons choisi **M'hoc'h ador, ma doue ma c'hrouer**, cantique à propos duquel Yann-Fañch avait confié : “C'est l'une de mes pièces préférées, que je tiens de ma mère”.*

*Les duos pourront bien sûr interpréter cette pièce dans une autre tonalité que celle de la partition ci-dessous.*

## M'hoc'h ador, ma doue ma c'hrouer



### POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Yvon BREHU  
14 rue de Belle Ile  
35135 CHANTEPIE  
Téléphone : 06.31.30.95.26  
Email : concours@orgue-chantepie.fr

Site web des Amis de l'Orgue : <http://www.orgue-chantepie.fr/>

Site web du concours : <http://bo.orgue-chantepie.fr/>